



BANQUE DE COMMERCE ET DE PLACEMENTS

Informations clés pour l'investisseur

Le présent document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce placement collectif de capitaux. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale en vertu de la législation suisse sur les placements collectifs de capitaux, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce placement collectif et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Placement collectif de capitaux, BCP Emerging Markets Fixed Income Fund (USD), un compartiment de BCP EXPERTISE FUND

(Distribution) CH0201545958

Direction de Fonds : CACEIS (Switzerland) SA

Objectifs et politique de placement

L'objectif du Compartiment (ci après "le Fonds") est de maximiser la croissance du capital à moyen terme et de générer des revenus par le biais d'investissements dans des obligations et autres titres de créances émis ou garantis par des gouvernements nationaux ou locaux de pays émergents et/ou d'autres émetteurs domiciliés dans des pays émergents ainsi que dans d'autres parts de placements collectifs de capitaux (fonds cibles) qui selon leur documentation placent leur fortune ou une partie de celle-ci suivant les directives de ce compartiment.

Le Fonds peut également investir dans des instruments financiers dérivés (y compris warrants), ainsi que dans des produits structurés.

L'usage d'instruments financiers dérivés fait partie intégrante de la stratégie d'investissement, ces derniers ne sont pas exclusivement utilisés à des fins de couverture.

Les investissements sont principalement libellés en Dollars US, mais peuvent dans une moindre mesure également être libellés dans d'autres devises, y compris en monnaie locale de pays émergents.

Pour atteindre cet objectif, la politique d'investissement du Fonds consiste à choisir les meilleures opportunités possibles dans l'univers d'investissement obligataire des pays émergents. Cette approche d'investissement du Fonds peut être qualifiée d'ascendante ("bottom up"), c'est-à-dire que le choix des investissements sera effectué en fonction de leurs qualités fondamentales et non en cherchant à répliquer un indice et ses pondérations.

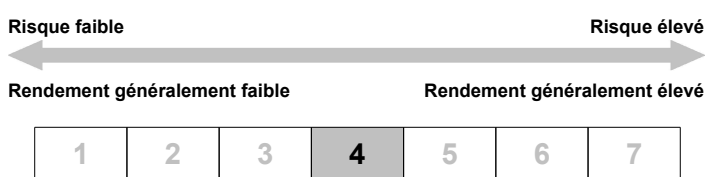
Les parts du Fonds peuvent être souscrites ou rachetées chaque jeudi considéré comme jour ouvrable bancaire. Les demandes de souscription et de rachat doivent parvenir à la banque dépositaire le lundi jusqu'à 12h soit 3 jours calendaires avant le jour d'évaluation.

Les revenus générés par les investissements du Fonds sont versés sous forme de dividendes.

Le Fonds supporte ses frais de transaction, ce qui réduit son rendement.

Les parts de ce Fonds devraient être considérées comme un investissement à moyen ou long terme.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du placement collectif sur une période de 5 ans. Le Fonds ayant moins de 5 ans d'existence, l'indicateur de risque incorpore des données simulées à partir d'un portefeuille de référence.

La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en obligations, titres de participation et autres instruments monétaires effectués par le Fonds sur les marchés émergents.

La valeur des titres émis dans les marchés émergents peuvent en effet être assujettis à des variations relativement importantes.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du placement collectif.

La catégorie de risque associée à ce placement collectif n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le placement collectif non pris en compte dans cet indicateur :

Risque émetteur : Il existe un risque que les émetteurs des obligations détenues par le Fonds ne soient pas en mesure de payer les intérêts dus sur l'obligation ou de rembourser leur dette Fonds à l'obligation, ce qui peut entraîner des pertes pour le Fonds.

Risque de taux d'intérêt : Une hausse des taux d'intérêts peut induire une baisse de la valeur des titres à revenus fixes détenus par le Fonds. Le prix et le rendement d'une obligation variant en sens inverse, une baisse de prix de l'obligation est accompagnée par une hausse de son rendement.

Risques marchés émergents : Le cadre juridique, judiciaire et réglementaire de certains pays dans lesquels le Fonds investit peut ne pas apporter à l'investisseur les mêmes garanties en matière de protection ou d'information, que celles que l'on trouve sur les principaux marchés financiers (influence des gouvernements, instabilité sociale, politique et économique, différentes pratiques comptables, d'audit et financières). Les titres émergents peuvent également être moins liquides et plus volatils que des titres similaires disponibles sur les principaux marchés. Le manque de liquidité peut compliquer la cession d'actifs, tandis que l'absence d'informations crédibles concernant le cours d'un titre peut rendre difficile l'évaluation fiable de sa valeur de marché.

Frais

Les frais, utilisés pour le fonctionnement du placement collectif, y compris sa commercialisation et sa distribution, réduisent la croissance potentielle du placement.

Frais imputés à l'investisseur	
Commission d'émission	3,00% au maximum
Commission de rachat	0,50%
Il s'agit du pourcentage le plus élevé pouvant être déduit du montant de souscription de l'investisseur.	
Frais imputés à la fortune du fonds sur une année	
Frais courants	1,75%
Frais imputés à la fortune du fonds dans certaines circonstances	
Commissions liées à la performance du fonds	0,67% à la dernière clôture du placement collectif
10% sur la surperformance de la valeur nette d'inventaire par rapport au taux LIBOR USD 3M + 2.50%	

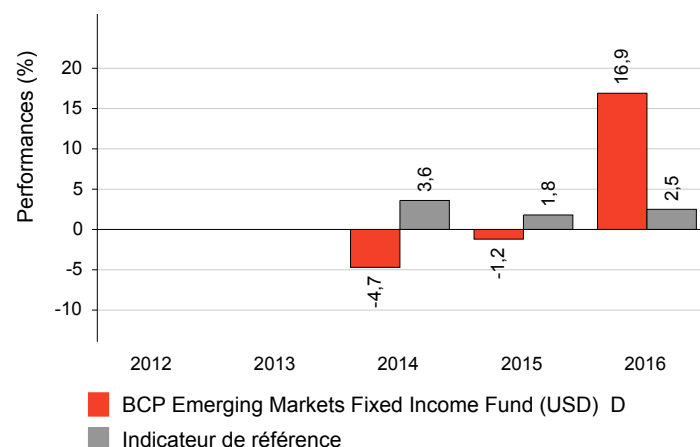
Les frais d'entrée et de sortie sont des plafonds (taux maximal), l'investisseur peut payer moins dans certains cas. Les taux effectivement appliqués figurent dans le rapport annuel ou semestriel.

Les frais courants reposent sur l'exercice précédent clôturé au 31 décembre 2016 et peuvent fluctuer d'une année sur l'autre. Sont exclus:

- les commissions liées à la performance du placement collectif;
- les coûts de transaction, à l'exception des coûts liés à l'émission ou au rachat de parts dans ces fonds cibles.

Pour plus d'information sur les frais du Fonds, veuillez vous reporter au passage « Rémunération et frais accessoires » du prospectus du Fonds, disponible à l'adresse www.caceis.ch.

Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le placement collectif.

Date de création du placement collectif : 25 mars 2013

Date de lancement de la part : 25 mars 2013

Devise de référence : Dollar américain.

Indicateur de référence pour le calcul de la commission de performance: taux LIBOR USD 3M + 2.50%.

Informations pratiques

Banque dépositaire : Banque de Commerce et de Placements S.A. (BCP)

Le prospectus, le contrat de Fonds, le document d'informations clés pour l'investisseur ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus en langue française gratuitement auprès de la direction de Fonds, CACEIS (Switzerland) SA, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon et auprès de la banque dépositaire, Banque de Commerce et de Placements S.A. (BCP), Rue de la Fontaine 1, Case postale 3069, CH-1211 Genève 3.

Le prix des parts est tenu à disposition sur simple demande auprès de la direction de Fonds ainsi que sur son site internet www.caceis.ch. En outre le prix des parts est publié sur base hebdomadaire, tous les vendredis, dans le journal Le Temps.

Il n'y a pas de classe de parts. Le présent document décrit un compartiment du Fonds. En vertu du droit suisse, l'actif et le passif des différents compartiments sont ségrégués. Chaque compartiment est juridiquement autonome et n'est tenu que de ses pertes et dettes propres. L'investisseur n'a droit qu'à la fortune et au revenu du compartiment auquel il participe.

La responsabilité de CACEIS (Switzerland) SA ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

La direction de BCP EXPERTISE FUND n'a pas requis d'autorisation de distribuer les parts de ce Fonds de placement contractuel dans d'autres pays que la Suisse. En outre, les parts de ce Fonds ne peuvent être ni offertes, ni vendues ni livrées à l'intérieur des USA ou à des « US Persons ».

La législation fiscale peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur. Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez vous adresser à votre conseiller fiscal.

Le présent placement collectif est approuvé et soumis à la surveillance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). La direction de Fonds CACEIS (Switzerland) SA est approuvée et soumise à la surveillance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Ces informations clés pour l'investisseur sont exactes et à jour au 17 février 2017.